

# **SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le douze novembre deux mille dix-huit, sous la présidence de Marc PLASMANS, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

**PRESENTS** : Mesdames Karine HEURTEUR, Sophie TORDEUR, Viviane TONDELLIER, Sophie DURAND et Catherine HOUET

Messieurs Marc PLASMANS, Daniel DUCHAUFFOUR, Jean-Jacques CARRARA, Jean-Claude CARBONNIER, Thomas POLLET, Dominique PINCEMAILLE

**ABSENT EXCUSE** : Thomas PINCEMAILLE (pouvoir à Karine HEURTEUR)

**ABSENT** : Jean SIROT

Convocation du 5 novembre 2018.

Madame Catherine HOUET est élue secrétaire de séance.

## **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Mesdames HEURTEUR et DURAND pour l'organisation de la cérémonie de la commémoration du 11 novembre 2018

## **CONVENTION VIDÉO PROTECTION**

L'installation et l'utilisation de la vidéo protection communale par les services de Gendarmerie nécessitent la signature d'une convention tripartite entre la Préfecture, la Mairie et le Groupement de Gendarmerie.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette convention.

Des panneaux d'information de vidéo protection seront prochainement installés aux entrées du village, conformément à la réglementation.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame Gwendoline DUTERTE - secrétaire de mairie

Monsieur le Maire présente l'arrêté concernant le temps partiel de Madame DUTERTE, qui sera de 80 % sur une durée de 18 mois (jusqu'au 30/06/2020) à raison de 3 jours complets les lundis - mercredi - vendredi et le samedi matin.

#### Madame Agnès CARRARA - agence postale

Monsieur le Maire, évoque le départ à la retraite de Madame Agnès CARRARA fin décembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'autorise à créer un emploi d'agent postal pour 15 heures par semaine à compter du 3 décembre 2018.

#### Prime de complément indemnitaire annuel pour le personnel communal.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une prime CIA et explique l'objectif de cette prime :

Cette prime intégrée au RIFSEEP est facultative et permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement.

Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Le complément indemnitaire est facultatif à plusieurs titres.

Tout d'abord, certains employeurs peuvent décider, pour un corps donné, de ne pas mettre en œuvre ce complément indemnitaire. Dès lors, aucun agent relevant du corps en question ne le percevra.

Ensuite, il est attribué afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent. Une insuffisance professionnelle peut donc justifier qu'il ne soit pas versé.

Enfin, le complément indemnitaire est par nature exceptionnel, comme les actuels « bonus » ou « reliquats de fin de gestion ». Son versement n'est donc pas automatique.

Après discussion et délibération, l'arrêté est voté et 6 agents communaux obtiendront cette prime en fin d'année.

## URBANISME

#### Révision du PLU

En raison du report de la réunion du 7 novembre au 14 novembre 2018, le compte-rendu n'est pas possible. D'autre part, une incertitude au niveau d'une zone 1UA risque de reporter l'arrêt du PLU.

### Instruction des permis de construire

La procédure actuelle (Mairie -> instruction de l'ADTO) est en suspens en raison de l'attente du remplacement de l'agent instructeur des dossiers des permis à l'ADTO.

Madame Sophie TORDEUR explique également que la nouvelle Architecte des Bâtiments de France n'a pas donné suite à la demande de rendez-vous.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire ne pourra pas se rendre à la commission sécurité du 23 novembre 2018 à 15 h à la sous-préfecture de Senlis, Monsieur Jean-Claude CARBONNIER représentera Monsieur le Maire.
- Feux rouges à Bray - les travaux devraient reprendre et se terminer vers le 18 novembre 2018. Les feux seront retirés à la fin des travaux.
- La commission du CCAS se réunira le 26 novembre à 18 h 30, les élus sont invités à participer.
- La fabrication des nœuds pour les décorations des sapins de Noël aura lieu le 27 novembre prochain à 20 h.  
La décoration des sapins de Noël par les enfants aura lieu le 2 décembre 2018 à 15 h - rendez-vous place de l'Eglise.  
Le Noël des enfants aura lieu le 7 décembre. Le spectacle s'intitule « Philippine et la fée des lumières ».
- Le repas des anciens aura lieu cette année le 8 décembre à Glaignes.

**La séance est levée à 22 h 30.**

**Prochain conseil municipal le 5 décembre 2018 à 20 h 00**